

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 7 juillet 2025 à 20h30

Commune déléguée de VIRE

Associations

20. Attribution de subventions aux associations

Marie-Noëlle BALLÉ donne lecture du rapport suivant :

Mes Chers Collègues,

Les associations diverses et variées existantes sur notre territoire contribuent à créer du lien social et permettent l'aboutissement d'actions indispensables culturelles, éducatives, sportives, sociales, caritatives pour la commune déléguée de vire et plus largement sur le territoire de Vire Normandie.

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur l'attribution des subventions suivantes :

Association UNION SPORTIVE MUNICIPALE VIROISE:

L'USMV sollicite la collectivité pour des demandes de subventions exceptionnelles :

1/ Organisation du tournoi de basket 3x3 :

Madame la présidente de l'USMV sollicite la collectivité pour une aide exceptionnelle à hauteur de 400€ au titre des animations proposées dans les quartiers lors du grand tournoi 3x3 organisé par la section Basket de l'USMV le samedi 14 juin 2025 sur les terrains extérieurs et dans le gymnase de l'Orient.

Ce format spectaculaire, rapide et urbain, est devenu une discipline olympique à part entière depuis les JO de Tokyo en 2021. Lors des Jeux Olympiques de Paris 2024, l'équipe masculine française de 3x3 a réalisé un parcours remarquable, décrochant une médaille d'argent après une finale intense.

Ce résultat historique a confirmé le talent et le potentiel du basket 3 x 3 français sur la scène internationale.

Avec ce tournoi, l'objectif est de proposer bien plus qu'une compétition : un moment festif, familial et rassembleur, destiné à créer des souvenirs forts pour les plus jeunes comme pour les plus âgés. Que l'on soit joueur, passionné, bénévole ou simple curieux, chacun pourra vivre cette journée à sa façon. L'événement sera animé par des matchs toute la journée, une buvette, un espace restauration, et plusieurs animations musicales et conviviales. Une journée sous le signe du sport, du plaisir et du lien social. Lors de sa séance du 12 juin la commission Sports Vie associative a émis un avis favorable pour un soutien financier à hauteur exceptionnel de 400 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

M. HAMEL ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 46 | 08 |
| Vote Pour | 46 | 08 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

2/ organisation d'un match de gala le match Hand'ouille :

L'association USM Vire Handball organise le 14 juin prochain, un événement inédit et festif : le match HAND'OUILLE, qui opposera les équipes d'handball des villes de Vire Normandie et de Jargeau.

Ce moment sportif, placé sous le signe de la convivialité et de la tradition, mettra à l'honneur un élément fort de l'identité locale : l'andouille, produit emblématique de nos deux territoires. Des animations, dégustations et moments de partage rythmeront l'événement, avec pour objectif de valoriser la ville, le patrimoine et le dynamisme associatif. Afin d'assurer le bon déroulement de cet événement et lui donner l'ampleur qu'il mérite, les dirigeants de l'USMV sollicitent une subvention exceptionnelle pour soutenir l'organisation (logistique, communication, accueil des équipes et du public).

Lors de sa séance du 12 juin 2025 la commission sports et vie associative a émis un avis favorable pour une aide financière exceptionnelle à hauteur de 500 €.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 47 | 08 |
| Vote Pour | 47 | 08 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Association HARAS DU MOULIN NEUF :

L'association Haras du moulin neuf est une nouvelle association (une année d'existence) qui vise à créer des événements pour promouvoir l'accueil et le confort des adhérents du haras. Cette association est située sur le territoire de la commune déléguée de Truttemer le Grand et participe largement aux animations locales, fête des sports et des associations, équidays avec médiation équine au sein des maisons de retraite de l'hôpital de Vire etc... Afin de contribuer à l'amélioration des conditions de sécurité dans la mise en place des manifestations organisées au haras, l'association envisage d'acquérir du matériel (tonnelles, estrade) pour un montant de 4000€. Lors de sa séance du 12 juin 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à l'acquisition de matériel à hauteur de 500.00 €.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 47 | 08 |
| Vote Pour | 47 | 08 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30

Association COMITE DE JUMELAGE VIRE BAUNATAL

Dans le cadre de la réception du jumelage de Baunatal, (week-end de l'ascension du 29 mai au 1^{er} juin) l'association sollicite la collectivité pour une aide exceptionnelle **de 1500€** qui couvrira une partie des frais du séjour (repas, déplacements, visites) en l'honneur des convives lors de la soirée du vendredi au Vaudeville.

Pour information : le budget prévisionnel communiqué pour les différentes réceptions s'élève à 6000€ (petit déjeuner, apéritif et repas dansant, cadeau à M. le Maire de Baunatal). L'association ainsi que des personnes recevant les hôtes participent à hauteur de 4750€. Lors de sa séance du 12 juin 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 1500.00 € pour l'accueil de la délégation de Baunatal.

Mme ROSSI et Mme BALLÉ ne prennent pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 45 | 08 |
| Vote Pour | 45 | 08 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Association DU FOOTBALL VIROIS

L'association a organisé du 30 mai au 1^{er} juin la Normandie National Kup U14 sur les installations du stade Pierre Compte de Vire Normandie. Il s'agit d'un tournoi de football de haut niveau accueillant 24 équipes de jeunes joueurs en formation provenant de 12 clubs professionnels (PSG, SM CAEN, STADE BRESTOIS..) et de 12 clubs à rayonnement régional.

Ce tournoi permet aux équipes participantes de s'affronter dans des conditions optimales (ce que permet le site P Compte) sous les regards attentifs de nombreux observateurs et passionnés de football. Il est également un moment privilégié pour favoriser les rencontres et les échanges entre les clubs, les familles et la communauté locale. L'évènement est marqué par des moments forts comme le cocktail dînatoire de bienvenue, les cérémonies de remise des trophées et de nombreuses autres surprises. Les familles locales sont invitées à participer activement en devenant familles d'accueil pour les jeunes joueurs. La Normandie National Kup bénéficie du soutien de plusieurs partenaires locaux et régionaux. Le budget de cet évènement est de 35000€. Le club sollicite la collectivité pour un soutien financier. Lors de sa séance du 12 juin 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 3000.00 € pour l'organisation de ce tournoi.

M. MARTIN ne prend pas part au vote dans le cadre de la prévention des risques de conflit d'intérêt.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 46 | 08 |
| Vote Pour | 46 | 08 |
| Vote Contre | 0 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30

Association QUARTIER DE L'ECLUSE :

Dans le cadre des animations et actions de valorisation de la commune pour l'accueil du Tour de France cycliste le 10 juillet prochain, l'association du quartier de l'écluse a proposé la réalisation d'un vélo hors norme sortant du bassin de retenue de l'écluse. Les bénévoles de cette association, accompagnés de quelques partenaires, ont réalisé et installé cette composition atypique. Ils sollicitent la collectivité pour une aide financière couvrant l'acquisition du matériel à hauteur de 2000€. Lors de sa séance du 22 avril 2025, la commission Sports Vie Associative a émis un avis favorable pour une aide exceptionnelle à hauteur de 2000.00 €.

| | | |
|-------------|----|----|
| Votants | 47 | 08 |
| Vote Pour | 46 | 08 |
| Vote Contre | 1 | 0 |
| Abstention | 0 | 0 |

Vu l'article L.2121-29 du CGCT, le Conseil Municipal règle par ses délibérations les affaires de la commune.

Considérant l'avis favorable du Bureau Municipal du 26 juin 2025,

Il est demandé au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- De donner son accord sur ces différentes subventions aux associations.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour mettre en œuvre la présente délibération.

Arrêté en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont signé au registre les membres présents.

Le Secrétaire de Séance

La Maire de VIRE NORMANDIE,

Samuel BINET

Nicole DESMOTTES

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal

Nombre de membres en exercice : 47

Nombre de membres présents : 39

Quorum (24) : **Atteint**

Nombre de membres excusés : 08

Nombre de membres excusés ayant donné pouvoir : 08

Nombre de membres absents : 0

Le 7 Juillet 2025 à 20 heures 30, le Conseil Municipal de Vire Normandie s'est réuni Salle des Mariages à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Nicole DESMOTTES, Maire de Vire Normandie.

Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par mail et par courrier aux conseillers municipaux le 1^{er} juillet 2025.

La convocation et l'ordre du jour ont été publiés sur le site internet de Vire Normandie le 1^{er} juillet 2025.

Samuel BINET a été nommé secrétaire de séance.

| NOMS DES CONSEILLERS | Présent | Excusé | Absent | A donné pouvoir à |
|----------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--------|-------------------|
| DESMOTTES Nicole | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ALLEGRE Gilles | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BALLÉ Marie-Noëlle | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BAZIN Lucien | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BEDEL Sandra | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BINET Samuel | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| BLANC Meiggie | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Régis PICOT |
| CHÉNEL Fernand | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COIGNARD Cindy | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| CORDIER Marie-Ange | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COUASNON Serge | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| COURTEILLE Jacques | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DROULLON Joël | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUBOURGUAIS Roselyne | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUMONT Eric | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| DUVAUX Maryse | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| FAUDET Olivier | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| FOUBERT Françoise | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| HAMEL Serge | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GALLIER Pierre-Henri | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GOETHALS Corentin | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| GOSSMANN Patrick | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LABROUSSE Sabrina | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LAURENT Françoise | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LE DREAU Nathalie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |

Accusé de réception par le maire

014-200060176-20250718_20_DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025

Publication : 18/07/2025

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

| | | | | |
|-------------------------|-------------------------------------|-------------------------------------|--|----------------------|
| LEFEBVRE Yoann | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Cindy COIGNARD |
| LEFOUR Tony | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Sabrina LABROUSSE |
| LELARGE Michel | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LEMARCHAND Marie-Claire | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| LETELLIER Nadine | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Pierre Henri GALLIER |
| MADELAINÉ Catherine | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MALLÉON Philippe | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MALOISEL Gilles | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MARTIN Pascal | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| MASSÉ Aurélie | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Philippe MALLÉON |
| MOREL Marie-Odile | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| OLLIVIER Valérie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| PICOT Régis | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| PIGAULT Jane | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| RENAULT Dimitri | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Corentin GOETHALS |
| RENAULT Régine | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ROBBES Martine | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Patrick GOSSMANN |
| ROBLIN Sylvie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| ROSSI Annie | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| TOULUCH Jean-Claude | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| VELANY Guy | <input checked="" type="checkbox"/> | | | |
| VIGIER Maud | | <input checked="" type="checkbox"/> | | Michel LELARGE |

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-200060176-20250718-20-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 18/07/2025
Publication : 18/07/2025

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Délibération n°2025/07/07/20 du 7 juillet 2025 à 20h30